



Fédération des chambres  
de commerce du Québec | **fccq**

## **CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

---

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du  
Québec (FCCQ)

présenté à l'occasion des consultations prébudgétaires  
du Ministère des Finances du Québec

Février 2009

555, boul. René-Lévesque Ouest  
19e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1B1  
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226  
■  
fccq.ca



## **Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

Grâce de son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ défend ardemment les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Accroître la compétitivité</b> .....	<b>3</b>
2.1 <i>Soutenir les efforts en innovation</i> .....	3
2.2 <i>Créer un climat d'affaires propice aux industries innovantes</i> .....	4
2.3 <i>Consolider les efforts en matière de formation</i> .....	5
<b>3. Soutenir les entreprises</b> .....	<b>5</b>
<b>4. Veiller au développement des grands projets</b> .....	<b>6</b>
<b>5. Éviter les déficits structurels</b> .....	<b>6</b>
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe 1 : Recommandations de la FCCQ</b> .....	<b>8</b>
<b>Annexe 2 : Proposition de crédit d'impôt à l'innovation</b> .....	<b>9</b>

## **1. Introduction**

Depuis 100 ans, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) défend l'intérêt des gens d'affaires au chapitre des politiques publiques. Le réseau de la FCCQ s'étend à 162 chambres de commerce réparties sur l'ensemble du territoire québécois et représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires. En tant que plus important réseau d'affaires du Québec, la FCCQ est heureuse de participer aux consultations prébudgétaires 2009 du gouvernement du Québec.

D'entrée de jeu, la FCCQ reconnaît les efforts du gouvernement pour stimuler l'économie et pour soutenir les entreprises éprouvant des difficultés durant la période de ralentissement. Le Plan pour les infrastructures, la Stratégie manufacturière et le Pacte de l'emploi sont arrivés à point nommé. De même, nous tenons à souligner la promptitude du gouvernement à mettre en place des mesures pour stimuler l'économie et pallier le resserrement des conditions de crédit : une première fois dans sa *Mise à jour économique et financière* et une deuxième fois dans son *Énoncé économique*.

À cet égard, souhaitons que les programmes RENFORT et SERRÉ soient mieux connus auprès des gens d'affaires et commencent à porter fruits. Ils sont des exemples concrets de ce que peut faire le gouvernement pour atténuer les effets du ralentissement économique dans les entreprises québécoises.

## **2. Accroître la compétitivité**

Les membres de la FCCQ désirent souligner, de nouveau, l'impératif de placer la compétitivité des entreprises au premier plan des priorités du gouvernement. À leurs yeux, le moyen le plus efficace de prémunir notre économie de la récession américaine et du ralentissement mondial est encore de miser sur la compétitivité des nos entreprises. Pour se faire, le gouvernement doit : 1) soutenir les efforts en innovation, 2) créer un climat d'affaires propice aux industries innovantes et 3) consolider les efforts en matière de formation.

### ***2.1 Soutenir les efforts en innovation***

La concurrence des pays en émergence, l'intégration mondiale des chaînes de production et de distribution et le raffermissement de la valeur du dollar canadien ont modifié en profondeur la position concurrentielle des entreprises québécoises. L'internationalisation croissante de l'économie nécessite des entreprises québécoises qu'elles innovent et augmentent la valeur ajoutée de leurs produits afin d'être compétitives sur les marchés mondiaux.

Notre économie deviendra réellement innovante le jour où le cadre fiscal du Québec sera un terreau fertile pour l'innovation. Afin de soutenir les efforts en innovation, la FCCQ est d'avis que le gouvernement devrait modifier la fiscalité des entreprises de manière à attirer les multinationales au Québec, à encourager les investissements privés et à récompenser l'innovation.

La FCCQ recommande que le gouvernement :

- Rende le secteur manufacturier innovant admissible au crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques (voir annexe 2 ci-jointe),
  - Il pourrait étendre la mesure existante au secteur manufacturier qui cherche à consolider des technologies manufacturières innovantes ou
  - Instituer un nouveau crédit d'impôt remboursable sur les salaires admissibles versés pour la réalisation et le développement de processus d'innovation.
- Offre un congé fiscal de 10 ans sur le revenu provenant de la commercialisation de brevets québécois pour toute nouvelle entreprise qui mettra en marché un produit dont la propriété intellectuelle a été développée par une université, un collège ou un institut de recherche québécois et
- S'inscrive dans la mouvance internationale en transférant une partie de l'imposition des entreprises vers les taxes à la consommation (c.-à-d. augmenter la taxe à la consommation en faveur d'une baisse de l'impôt sur le revenu des entreprises).

## ***2.2 Créer un climat d'affaires propice aux industries innovantes***

Outre que par un cadre fiscal avantageux, le gouvernement peut également stimuler l'innovation en créant un climat d'affaires propice au développement des industries innovantes. À cet égard, la *Stratégie de développement de l'industrie aéronautique* québécoise fut un succès. En conciliant ses vues et ses programmes en une seule vision clairement articulée, le gouvernement est parvenu à maintenir la position avantageuse et à assurer la prospérité de l'industrie aéronautique québécoise.

De par le monde, les multinationales révisent aujourd'hui leurs plans d'investissement et choisissent leurs sites futurs de production. Ceci est particulièrement vrai pour l'industrie pharmaceutique et l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC), deux industries particulièrement importantes de l'économie du savoir. Le Québec possède tous les atouts pour exceller dans ces domaines, mais il lui manque une vision gouvernementale qui lui permettrait de conserver les multinationales présentes en sol québécois et d'attirer celles qui hésitent à s'y installer. Étant donné l'état actuel de l'économie mondiale, le moment ne pourrait être mieux choisi pour clarifier les moyens sur lesquels misera le gouvernement du Québec afin d'assurer la prospérité pour les années à venir des industries québécoises pharmaceutiques et des TIC.

Afin de créer un climat d'affaires propice aux industries innovantes, la FCCQ recommande que le gouvernement :

- Annonce et finance la *Stratégie sectorielle des sciences de la vie* du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), notamment pour aider à l'accès au médicament,
- Annonce la *Stratégie sectorielle des technologies de l'information et des communications* du MDEIE et
- Mette sur pied un fonds d'amorçage mixte public-privé pour aider la mise en marché des découvertes, inventions ou brevets québécois.

### **2.3 Consolider les efforts en matière de formation**

La FCCQ a salué lors du dernier budget fédéral l'annonce d'une nouvelle *Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétence*, qui prévoit l'injection de 8,3 milliards de dollars dans un éventail d'initiatives en appui à la formation et au programme d'assurance-emploi. Ces nouvelles mesures ne viennent pas seulement soutenir les travailleurs qui ont perdu leur emploi, mais répondent à un enjeu important : la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée lors de la reprise économique.

Selon la Commission des partenaires du marché du travail, sur lequel siège la Présidente directrice-générale de la FCCQ, les investissements qui accompagnent cette stratégie pourraient représenter pour le Québec près de 400 millions de dollars sur deux ans.

Afin de consolider les efforts en matière de formation, la FCCQ recommande que le gouvernement :

- S'assure que les montants prévus pour les travailleurs québécois dans la *Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétence* du gouvernement fédéral soient entièrement confiés à Emploi-Québec afin :
  - que la Commission des partenaires du travail soit associée au choix des moyens les mieux adaptés pour répondre à la situation économique actuelle et
  - que les programmes qui en découleront soient complémentaires et harmonisés aux autres mesures d'Emploi-Québec.
- Maintienne la totalité de ses dépenses en matière de formation en entreprise et emploie la totalité des sommes investies par le gouvernement fédéral afin d'enrichir ses programmes.

### **3. Soutenir les entreprises**

La récession américaine sera plus longue que prévu et le Québec n'est plus à l'abri d'une récession. Actuellement, l'activité manufacturière diminue à un rythme accéléré et plusieurs entreprises éprouvent des difficultés à financer leur fonds de roulement. Les carnets de commandes sont révisés à la baisse et il est de plus en plus difficile d'obtenir de nouvelles commandes. Qui plus est, la situation ne risque pas de s'améliorer au cours des prochains mois. De plus en plus d'économistes estiment que la reprise ne viendra qu'au début de 2010.

Le MDEIE estime que près du tiers des manufacturiers et exportateurs du Québec connaissent présentement des difficultés à obtenir du financement à un niveau adéquat. Le financement nécessaire au fonds de roulement, à l'investissement en capital et aux acquisitions est plus difficile à obtenir. À cet égard, les entreprises ayant moins de 10 employés et celles ayant plus de 500 employés sont celles qui connaissent le plus de difficultés à obtenir du financement. Par ailleurs, les entreprises de haute technologie éprouvent également des difficultés à financer leurs activités. L'offre de capital de risque s'est nettement détériorée avec la crise financière. C'est le cas, notamment, des entreprises biotechnologiques et des TIC.

Afin d'accroître la liquidité des entreprises, la FCCQ recommande que le gouvernement :

- Prolonge la suspension des versements des acomptes provisionnels à l'impôt sur le revenu des entreprises manufacturières,
- Accélère le remboursement des crédits d'impôt à la R&D et
- Envisage d'offrir un congé fiscal temporaire sur l'impôt perçu sur la masse salariale, à tout le moins qu'il envisage une réduction du taux de cotisation pour les petites entreprises.

#### **4. Veiller au développement des grands projets**

À l'instar de la plupart des pays industrialisés, le gouvernement du Québec a augmenté et accéléré ses investissements en infrastructures. L'idée est excellente, mais encore faut-il que le développement de ces projets d'investissement aille bon train. En effet, ces projets prennent souvent beaucoup de temps avant d'être mis en œuvre et leurs échéanciers ne sont pas toujours respectés. Il en va de même pour les grands projets d'investissement privés qui doivent passer au travers d'un lourd processus d'approbation gouvernemental. Compte tenu de leur importance en période de ralentissement, il faut donner la prérogative à ces grands projets.

La FCCQ a récemment mis en ligne un nouveau portail Internet destiné à faire le point sur les échéanciers de réalisation des grands projets économiques du Québec ([www.quebecenavant.ca](http://www.quebecenavant.ca)). Dès qu'un dossier connaîtra des difficultés, la FCCQ attirera l'attention des gouvernements sur celui-ci. Par ailleurs, la FCCQ encouragera le premier ministre du Québec à former un groupe ad hoc afin d'accélérer la réalisation des projets et d'accompagner, lorsque cela s'avérera nécessaire, les promoteurs dans la conception de leur montage financier, tel que promis lors de la dernière campagne électorale.

Le gouvernement devrait également profiter de l'occasion pour accroître la compétitivité du Québec en investissant dans les infrastructures les plus structurantes. Non seulement devrait-il accélérer les investissements dans les infrastructures de transport de manière à moderniser et appuyer le secteur de la logistique et des approvisionnements, un secteur clef de la nouvelle économie mondialisée, mais il devrait également accroître et accélérer ses investissements dans les infrastructures de TIC. Il devrait, par exemple, investir davantage afin d'assurer l'accès à Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec et afin d'informatiser les dossiers médicaux dans le réseau de la santé du Québec.

La FCCQ recommande que le gouvernement :

- Forme un groupe spécial présidé par le premier ministre dont le mandat serait d'accélérer le développement et le financement des grands projets privés et publics.
- Accélère le financement et la réalisation des projets d'infrastructures :
  - de transport en appui à l'internationalisation,
  - d'accès à Internet haute vitesse dans toutes les régions,
  - d'informatisation des dossiers médicaux dans le réseau de la santé.

#### **5. Éviter les déficits structurels**

Il est normal et sain qu'un gouvernement fasse un déficit lorsque l'économie se contracte et qu'un plan de relance est nécessaire pour stimuler sa croissance. Il est, cependant, pernicieux et

dangereux qu'un gouvernement fasse un déficit lorsque la croissance économique est au rendez-vous et que rien ne justifie un accroissement des dépenses. La FCCQ comprend la précarité des finances du gouvernement du Québec et ne s'offusquera pas d'un retour aux dettes de fonctionnement, pourvu qu'elles soient circonscrites sur une courte période. Toutefois, un retour aux déficits structurels est simplement inacceptable. La FCCQ enjoint le gouvernement à la plus grande prudence. Les mesures qu'il mettra de l'avant ne devront en aucun cas hypothéquer l'avenir du Québec.

Accaparant déjà près de 40 % des dépenses du gouvernement, le Ministère de la Santé et des Services sociaux est en train de cannibaliser les autres programmes gouvernementaux. Il est plus que temps que le gouvernement se penche sérieusement sur la viabilité à long terme du système québécois de santé et agisse rapidement. D'autre part, les Québécois et les entreprises québécoises étant lourdement imposés, le gouvernement devra user d'imagination pour augmenter ses revenus et réduire ses dépenses sans augmenter leur fardeau fiscal. La FCCQ croit qu'un meilleur recours à la tarification permettrait d'atteindre cet objectif.

Le ministère des Finances du Québec a mandaté plusieurs groupes de travail en 2007 dont un sur le financement du système de santé et un sur la tarification des services publics. Certes, l'ensemble des recommandations constitue un programme politique ambitieux, mais la réalisation de certaines d'entre elles à moyen terme la prospérité du Québec et permettrait au gouvernement d'assurer la livraison de services publics de qualité. Les débats sur l'apport du secteur privé au système public de santé et le recours à une meilleure tarification doivent se poursuivre.

La FCCQ recommande que le gouvernement :

- Fasse suite aux recommandations qui lui ont été faites sur le financement du système de santé et sur la tarification des services publics,
- S'oppose à un gel des tarifs, ce qui mettrait en péril l'équilibre budgétaire,
- Fasse une meilleure utilisation du principe de l'utilisateur-payeur afin de responsabiliser la population aux coûts sous-jacents des services publics et
- Respecte les objectifs de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations : une dette totale atteignant 38 % du PIB en 2013, 32 % en 2020 et 25 % en 2026.

## **6. Conclusion**

La FCCQ reconnaît que plusieurs mesures ont été prises afin de stimuler l'économie et venir en aide aux entreprises éprouvant des difficultés. Elle est également pleinement consciente que la marge de manœuvre du gouvernement s'est fortement détériorée au cours des derniers mois et que le Québec renouera avec des déficits budgétaires au cours des prochaines années. Les recommandations qu'a soumises la FCCQ dans le cadre des consultations prébudgétaires 2009 tiennent compte de ce contexte et sont pour la plupart abordables. Elles visent d'une part à accroître la compétitivité des entreprises québécoises et, d'autre part, à soutenir l'économie et les entreprises durant la période de ralentissement.

La FCCQ entend continuer d'être l'ardent défenseur des intérêts des gens d'affaires du Québec au chapitre des politiques publiques en 2009. Elle remercie le gouvernement d'avoir fait entendre la voix de ses membres dans le cadre de ces consultations prébudgétaires.

## **Annexe 1 : Recommandations de la FCCQ<sup>1</sup>**

### **Soutenir les efforts en innovation**

- Rendre le secteur manufacturier innovant admissible au crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques (voir annexe 2 ci-jointe) (1)
- Offrir un congé fiscal de 10 ans sur le revenu provenant de la commercialisation de brevets québécois pour toute nouvelle entreprise qui mettra en marché un produit dont la propriété intellectuelle a été développée au Québec (4)
- S'inscrire dans la mouvance internationale en transférant une partie de l'imposition des entreprises vers les taxes à la consommation (c.-à-d. augmenter la taxe à la consommation en faveur d'une baisse de l'impôt sur le revenu des entreprises).

### **Créer un climat d'affaires propice aux industries innovantes**

- Financer la *Stratégie des sciences de la vie* et la *Stratégie des technologies de l'information et des communications* du MDEIE (2)
- Mettre sur pied un fonds d'amorçage mixte public-privé pour aider la mise en marché des découvertes, inventions ou brevets québécois (5)

### **Consolider les efforts en matière de formation**

- S'assurer que les montants prévus pour les travailleurs québécois dans la *Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétence* du gouvernement fédéral soient confiés à Emploi-Québec (EQ) afin que la Commission des partenaires du travail soit associée au choix des moyens les mieux adaptés pour répondre à la situation et que les programmes qui en découleront soient complémentaires et harmonisés aux mesures d'EQ
- Maintenir la totalité de ses dépenses en matière de formation en entreprise et utiliser la totalité des sommes investies par le gouvernement fédéral afin d'enrichir ses programmes

### **Soutenir les entreprises**

- Prolonger la suspension des versements des acomptes provisionnels à l'impôt sur le revenu des entreprises manufacturières (3)
- Accélérer le remboursement des crédits d'impôt à la R&D
- Envisager d'offrir un congé fiscal temporaire sur l'impôt perçu sur la masse salariale

### **Veiller au développement des grands projets**

- Former un groupe spécial présidé par le premier ministre dont le mandat serait d'accélérer le développement et le financement des grands projets privés et publics
- Privilégier le financement de projets d'infrastructures en appui à la compétitivité (c.-à-d. de transport, d'accès à Internet haute vitesse et d'informatisation des dossiers médicaux)

### **Éviter les déficits structurels**

- Faire suite aux recommandations des groupes de travail sur le financement du système de santé et sur la tarification des services publics
- S'opposer à un gel des tarifs et faire meilleure utilisation du principe de l'utilisateur-payeur
- Respecter les objectifs de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations* : une dette totale atteignant 38 % du PIB en 2013, 32 % en 2020 et 25 % en 2026.

---

<sup>1</sup> Nos cinq principales recommandations sont identifiées par un chiffre entre parenthèses.

## Annexe 2 : Proposition de crédit d'impôt à l'innovation

**Titre du projet** : **Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques et manufacturières**

**Responsable du dossier** : **Fédération des chambres de commerce du Québec**

**Ministère ou organisme** : **Ministère des Finances du Québec**

### **Description du projet :**

Lors du dernier budget du gouvernement du Québec, le ministère des Finances a institué un *Crédit d'impôt remboursable pour le Développement des affaires électroniques*.

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) avec les appuis de l'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ), le Caucus des villes d'Agglomération du Québec et de nombreux Conseil régional des Élus du Québec (CRE), aimeraient que la ministre des Finances rende admissible le secteur manufacturier innovant à la mesure du *Crédit d'impôt remboursable pour le Développement des affaires électroniques*.

### **Méthodologies proposées :**

1. Étendre la mesure existante au secteur manufacturier qui vise à consolider des technologies manufacturières innovantes

ou

2. Instituer un nouveau crédit d'impôt remboursable sur les salaires admissibles versés pour la réalisation et le développement de processus d'innovation (partant de la R&D sans atteindre la production) en technologies de production, environnementales, d'équipements industriels, des matériaux, des matériaux composites et des biotechnologies.

### **Problématiques actuelles :**

- 1) La crise économique frappe durement le secteur manufacturier innovant.
- 2) Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont peu présentes hors Montréal et Québec.
- 3) L'Innovation et la pré-commercialisation ne sont généralement pas admissibles aux crédits pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE).
- 4) La crise économique frappe les revenus de l'État.

### **Constats :**

- 1) L'innovation manufacturière est le facteur clé de la compétitivité.
- 2) Seulement 10 % des crédits des carrefours de la nouvelle économie (CNE) sont actuellement affectés au secteur manufacturier.
- 3) Il faut que les investissements de l'État soient rentables.
- 4) Il faut investir dans des secteurs d'excellence reconnus.

### **Applications :**

Étendre la mesure actuelle à l'ensemble du secteur manufacturier selon la méthodologie utilisée pour le Crédit d'impôt aux affaires électroniques en adaptant les Activités admissibles (Processus d'innovation partant après la R&D sans atteindre la fabrication de biens) pour les technologies de l'information, de la production, des matériaux, des biotechnologies humaines, végétales, environnementales innovantes.

Ou

Profiter de l'intégration du secteur manufacturier dans la mesure actuelle afin de mieux contourner et cibler la mesure aux Sociétés admissibles innovantes.

### **Contingenter la notion de Société admissible :**

À l'instar des programmes ISO, C-TPAT, PTC, PARI et autres, les sociétés manufacturières sont habituées à déposer des programmes répondant à des normes définies par des agences gouvernementales ou privées. En innovation, les entreprises travaillent déjà avec des technimètres comme celui du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) servant à quantifier les capacités financières et techniques des sociétés pour la réalisation d'activités d'innovation.

### **Les paramètres sont généralement quantifiés selon un système de notation comme :**

- La formation des employés admissibles;
- Les capacités techniques de l'organisation (logiciel de conception, hall d'expérimentation);
- Les pratiques de gestion (outils de gestion);
- Le réseautage (avec des Centres de transfère, CNE, Universités, etc.);
- Satisfaction client : bench marking;
- Capacités financières.

### **À ce technimètre, l'admissibilité des entreprises devrait tenir compte des retombées financières pour le gouvernement, selon trois critères;**

- La création/consolidation des emplois au Québec;
- Le potentiel des exportations des produits issus du programme de la société;
- L'essaimage;
- Les investissements générés au Québec.

## **GESTION DU PROGRAMME**

Investissement Québec analyse les projets de cinq ans des sociétés en demandant les avis sectoriels des professionnels et des directions régionales du MDEIE.

Investissement Québec reconnaît ou non la Société admissible.

Annuellement, la Société admissible est contrainte à fournir les mêmes rapports exigés par Investissement Québec pour le *Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques*.

### **Note :**

**Le Ministère pourrait imposer des obligations de résultat aux Sociétés en cours de projet comme :**

- Obligation de réinvestir les crédits au Québec (en production, en commercialisation, en essaimage, etc.)
- Obligation de faire 75 % de la production manufacturière et de l'assemblage au Québec
- Obligation de maintenir des emplois
- Le Ministère devrait exiger des frais d'analyse des dossiers aux entreprises demandant leurs admissibilités.